

DIRECTIVES DE L'APPUL CONCERNANT LES FRAIS DE VOYAGE

INTRODUCTION

Les statuts de l'APPUL précisent que « les frais d'inscription et frais de voyage sont remboursés par l'APPUL selon un tarif correspondant aux directives de l'ACPPU en matière de frais de voyage, et ne dépassent pas les coûts de la « classe économie ». (par. 14.2, Statuts de l'APUL, 2002) . Les directives suivantes ont pour but de préciser ces directives et d'en informer tous ceux et celles qui se déplacent pour représenter l'APPUL, en particulier les membres du bureau et du conseil, ou les personnes désignées par le conseil pour représenter l'association.

Le principe fondamental de ces directives est le suivant : les dépenses nécessaires pour représenter l'APPUL sont remboursées à condition que ces dépenses soient raisonnables. L'APPUL n'est pas responsable des frais excessifs.

L'APPUL rembourse le transport, y compris le trajet jusqu'à l'aéroport, les frais de taxi ou de transports publics, les repas nécessaires, la chambre d'hôtel, les dépenses de garde d'enfants et les pourboires normaux dans les conditions énumérées ci-dessous. Le remboursement de ces dépenses nécessite (Kennedy 2001):

- présence à la totalité de la rencontre autorisée
- soumission des reçus
- soumission d'un bref rapport sur la rencontre, à communiquer aux membres du conseil
- autorisation du trésorier ou du délégué pour les dépenses encourues.

VOYAGE

Dans la mesure du possible, l'agente administrative fait les réservations de transport et d'hôtel.

Par avion

Choisir le billet le moins coûteux. Les réservations doivent se faire le plus tôt possible afin de profiter des rabais. L'APPUL ne rembourse en aucun cas un tarif plus élevé que la « classe économie ».

Pour se rendre à l'aéroport

En général, utiliser la navette aéroportuaire. Ne prendre un taxi ou une limousine que dans les cas où l'heure d'arrivée du vol rend impossible d'assister au début de la rencontre, ou la fin de la rencontre rend difficile d'être à l'aéroport pour l'heure du vol de retour.

Train / autobus

Choisir si possible la classe économique. La voiture-bar ou la première classe peut être utilisée si vous voyagez à l'heure du repas

Automobile

Choisir si possible une voiture de location, pour laquelle l'APPUL rembourse le coût total de la location, y compris l'assurance, les taxes et le carburant. S'il est nécessaire d'utiliser votre voiture personnelle, l'APPUL rembourse une somme correspondant à la location d'une voiture pour le même trajet. En général, on loue une voiture de taille moyenne. L'APPUL se base sur le tarif d'une voiture de taille moyenne, et utilise ce tarif pour rembourser les personnes qui utilisent leur propre véhicule. Lorsqu'il s'agit de destinations dans le district de Sudbury et dans les districts voisins, le tarif de remboursement est de 0,47\$ le km. (Williams, 1999, 63-76)

Stationnement

Les frais de stationnement, si nécessaire, sont remboursables.

REPAS

L'APPUL rembourse un maximum de 75\$ par jour pour les repas : 10\$ maximum pour le petit déjeuner, 15\$ pour le repas de midi, 35\$ pour le repas du soir, et 15\$ réservés aux pourboires.

LOGEMENT

Normalement vous résidez à l'hôtel / au motel recommandé par les organisateurs. S'il arrive que vous soyez hébergé chez un particulier, en marque de gratitude pour votre hôte, un montant de 30\$ la nuit est remboursable.. En aucun cas l'APPUL ne rembourse les coûts d'hébergement. comportant un trajet supplémentaire, si ce montant est plus élevé que le logement recommandé par les organisateurs de la rencontre.